



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, ce **13^e jour du mois de janvier 2026** à 20 h sous la présidence de M. Chad Whittaker, maire.

Sont présents:

Siège n°1	Aryanne Beaudin Tessier	Siège n°4	Pellegrino Ruggiero
Siège n°2	Gaëtan Lafrance (absent)	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Chad Whittaker.

Également présente Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire mardi le 13 janvier 2026, en présentiel.

Chacune de ces personnes présentes s’est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d’assemblée.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Chad Whittaker, maire et président de la séance, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2

CONSTATATION DU QUORUM

M. Chad Whittaker constate que le quorum est atteint.

L’ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l’ordre du jour de la séance du 13 janvier 2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025
5. Dépôt de documents ou de correspondance;

ADMINISTRATION & GREFFE

6. Refinancement 2020-644 : **239 300 \$**
Résolution de concordance et de courte échéance à un emprunt par billets au montant de 239 300 \$
7. Renouvellement entente avec l’Estacade / camp de jour
8. Programme des distinctions honorifiques - Nomination personnes honorifiques

9. Calendrier 2026 : CABI / occupation du CC
10. Régie (IAEPHV) : Approbation Prévisions budgétaires 2026 et montant de notre QP
11. Renouvellement mandat Groupe Prudent
12. Offre de service de BCGO : aide au programme Primeau
13. Modifier la politique de location CC (nom personne urgence + prix location activités)
14. Lot orphelin : Front Nord : Joe Clément
15. ODS : FQM : aide à la direction générale
16. Mandat à Morency, avocats (dossier TAT – CNESST)
17. Programme PAFFSR- acceptation – achat de panneaux de traverse scolaire

TRAVAUX PUBLICS

18. Mandat de déneigement : CABI (100), Caserne (103) et 107 Principale

URBANISME

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

19. Demande d'aide financière : Programme Plaisir plein air

SECURITÉ INCENDIE ET PR

20. Programme aide en formation pompiers 2026-2027
21. Embauche nouveaux premiers répondants : Erin Drumheller, Karoline Warren, Mélanie Martin, Marc April

SECURITÉ CIVILE

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Autorisation de paiement – Sanivac (vidange de fosses septiques)
23. Mandat : Aquatech : analyses eau potable / village

TRÉSORERIE ET FINANCES

24. Autorisation de paiement – FQM : PGA EAU
25. Autorisation de paiement – Tetra tech QI
26. Autorisation de paiement -Enviroc – Rapport final des analyses de matériaux granulaires –Projet 1^{ère} Rue et McKimmie
27. Autorisation de paiement – MPotvin – décompte 6 – Projet du Village
28. Autorisation de paiement – Artelia- décompte 8 (surv.et contrôle des matériaux) – projet Village
29. Autorisation de paiement – Construction J. Boulais– libérer retenue finale 1% - agrandissement du CC
30. Autorisation de paiement – Marcel Fafard
31. Les comptes à payer au 13 janvier 2026

AUTRES POINTS

32. Rapport des conseillers
33. VARIA
34. Période de questions des citoyens au président du Conseil
35. Levée de la séance

2026-01-001	<u>POINT 3</u> ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026 Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Branch ; Et résolu : Que l'ordre du jour du 13 janvier 2026 soit adopté et que le point Varia reste ouvert. Adoptée à l'unanimité			
2026-01-002	<u>POINT 4</u> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025 Il est proposé par M. Pellegrino Ruggiero et appuyé par M. David Adams ; Et résolu : Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 soit adopté et déposé. Adoptée à l'unanimité			
2026-01-003	<u>POINT 5</u> DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE			
	<u>ADMINISTRATION & GREFFE</u>			
	<u>POINT 6</u> REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2020-644 : 239 300\$ (Réhabilitation de 4 chemins : Victoria, Mac Fie, Beech Nord et rang des Côtes) <u>RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE DURÉE À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 239 300 \$</u> ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Clarenceville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 239 300 \$ qui sera réalisé le 2 février 2026, réparti comme suit : <table border="1" data-bbox="373 1787 1474 1865"><tr><th>Règlement d'emprunt #</th><th>Pour un montant de \$</th></tr><tr><td>2020-644</td><td>239 300 \$</td></tr></table> ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ; Il est proposé par M. David Adams et appuyé par M. David Branch ; Et résolu unanimement : Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit : 1. Les billets seront datés du 2 février 2026 ; 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année ; 3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ; 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :	Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$	2020-644
Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$			
2020-644	239 300 \$			

		2027.	44 500 \$	
		2028.	46 100 \$	
		2029.	47 800 \$	
		2030.	49 500 \$	
		2031.	51 400 \$	(à payer en 2031)
		2031.	0 \$	(à renouveler)
2026-01-004	<u>POINT 7</u>			
	RENOUVELLEMENT : ENTENTE AVEC L'ESTACADE : CAMP DE JOUR			
	CONSIDÉRANT que la municipalité de Clarenceville souhaite conclure une entente avec le Centre de Plein Air Estacade situé à Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix pour assurer une offre de camp de jour aux familles présentes sur le territoire de la municipalité de Clarenceville ; CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été déposé par le Centre de Plein Air Estacade à l'effet de prévoir des modalités entre la Municipalité et celui-ci ; CONSIDÉRANT que le Centre de Plein Air l'Estacade accepte de fournir à la municipalité de Clarenceville le service de camp de jour à tous les enfants de 5 à 12 ans. Pour ces motifs : Il est proposé par Mme Aryanne Beaudin Tessier et M. Pellegrino Ruggiero ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville autorise la signature de l'entente avec le Centre de Plein Air Estacade et la Municipalité, et qu'il désigne comme signataires Monsieur Chad Whittaker, maire et Madame Sonia Côté, directrice générale, de cette entente qui prévoit une desserte du service de camp de jour aux résidents de la municipalité de Clarenceville. <i>Adoptée à l'unanimité</i>			
	2026-01-005	<u>POINT 8</u>		
PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES-NOMINATION – PERSONNES HONORIFIQUES				
	CONSIDÉRANT que depuis 2008, le cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec remet la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés et ceci pour leur contribution au mieux-être de leur milieu et de l'atteinte de la mission d'un organisme par leur engagement bénévole soutenu sur le plan social et communautaire ; CONSIDÉRANT que Madame Sandra Whittaker est une citoyenne qui s'est démarquée pour : • pour son engagement comme bénévole dans nos activités communautaires ainsi que dans divers comités ; CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de nommer madame Sandra Whittaker et soumettre leurs candidatures pour la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Branch Et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le Conseil municipal de Clarenceville autorise la directrice générale, madame Sonia Côté à soumettre la candidature de madame Sandra Whittaker pour l'obtention la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés. <i>Adoptée à l'unanimité</i>			

2026-01-006

POINT 9

ADOPTION DU CALENDRIER 2026 : OCCUPATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE CABI

CONSIDÉRANT que le CABI, organisme communautaire œuvrant sur les territoires de Clarenceville, de Noyan et d’Henryville, loue un bâtiment municipal sis au 100, rue Principale à Clarenceville ;

CONSIDÉRANT que le CABI occupe le centre communautaire 2 jours par mois par l’entremise du bail établi ;

CONSIDÉRANT que le CABI a partagé son calendrier d’occupation pour l’année 2026 qui va comme suit :

21/22 janvier	18 février	18 mars	15 avril
13/14 mai	10/11 juin	8/9 juillet	19/20 août
16/17 septembre	14/15 octobre	11/12 novembre	9/10 décembre

Pour ces motifs :

Il est proposé par Mme Aryanne Beaudin Tessier et M. Pellegrino Ruggiero ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise le calendrier d’utilisation du centre communautaire en 2026.

Que des journées supplémentaires seront accordées durant le mois de décembre 2026 pour la distribution de paniers de Noël (journées à déterminer).

Adoptée à l’unanimité

2026-01-007

POINT 10

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGIE D’APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE HENRYVILLE-VENISE (RIAEPHV) ET LE MONTANT DE NOTRE QUOTE PART

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Clarenceville est desservie en eau potable par la Régie Intermunicipale d’approvisionnement en eau potable Henryville-Venise ;

CONSIDERANT QUE la régie a présenté son budget d’opérations pour 2026 aux quatre Municipalités participantes totalisant un budget total de 688 442 \$, réparti selon une quote-part de 8.45 % pour la municipalité de Clarenceville ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité doit adopter et donc entériner le budget présenté par la Régie, et ce à l’égard de sa quote-part annuelle représentant un montant de 58 173 \$ payables en trois versements pour l’année 2026 ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. David Adams Et appuyé par M. David Branch ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville adopte le budget 2026 présenté par la Régie intermunicipale en eau potable Henryville-Venise totalisant 688 442 \$ dont une quote-part de 8.45 % pour la municipalité de Clarenceville représentant un montant de 58 173 \$ à payer à la Régie en trois versements égaux de 19 391 \$ payable le 1^{er} mars 2026, 1^{er} juillet 2026 et 1^{er} octobre 2026.

Adoptée à l’unanimité

2026-01-008	<u>POINT 11</u> RENOUVELLEMENT – MANDAT AVEC LE GROUPE PRUDENT – ANNÉE 2026 CONSIDÉRANT un mandat accordé en 2022 pour la réalisation d’un plan de sécurité civile (plan de mesures d’urgence) auprès de la firme Prudent Groupe conseil ; CONSIDÉRANT que le mandat est échu et que nous devons procéder à un renouvellement pour de la formation en gestion d’évènement ; CONSIDÉRANT l’offre de service proposée au coût de 4 742 \$ + taxes, établie comme suit : - Item 1 : Préparation et animation - 2 rencontres du comité municipal de sécurité civile au montant total de 1 318,00 \$ excluant les taxes ; - Item 2 : Préparer et animer un exercice de table de niveau II au montant de 2 879,00 \$ excluant les taxes ; - Frais de gestion au montant de 545 \$ excluant les taxes. Pour ces motifs : Il est proposé par M. Pellegrino Ruggiero et appuyé par M. David Adams ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville accepte l’offre de service auprès de Prudent Groupe Conseil pour préparer et animer deux rencontres du comité municipal de sécurité civile ainsi que préparer et animer un exercice de table de gestion de sécurité civile au coût de 4 742,00 \$ excluant les taxes. <i>Poste budgétaire : 02-290-00-649</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-009	<u>POINT 12</u> OFFRE DE SERVICES : BCGO : AIDE AU PROGRAMME PRIMEAU (REDDITION) CONSIDÉRANT un support technique et un suivi serré pour la reddition de compte dans le cadre du programme PRIMEAU (projet du village); CONSIDÉRANT une offre de service auprès de notre firme comptable BCGO pour ce mandat d’un montant 4 875 \$ avant taxes et déboursés soit environ une banque de 25 heures au tarif de 195 \$ / hre ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Adams et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville mandate la firme BCGO pour un support technique relativement au suivi du programme PRIMEAU pour un mandat d’un montant 4 875 \$ avant taxes et déboursés soit environ une banque de 25 heures au tarif de 195 \$ / hre. <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-010	<u>POINT 13</u> MODIFIER LA POLITIQUE DE LOCATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier notre politique de location d’immeubles et de prêts de meubles au centre communautaire ; CONSIDÉRANT des demandes pour des activités récréatives hors de notre programmation de loisirs ;

	CONSIDÉRANT que la modification de la politique n’autorisera aucun particulier et ceci à des fins commerciale (<i>ex : revendeurs, encan, vente d’or</i>) ; CONSIDÉRANT qu’il ne doit y avoir aucun conflit avec nos organismes qui ont les mêmes activités ; CONSIDÉRANT que toute demande sera déposée au conseil avant approbation ; CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de changer le numéro de cellulaire de la personne d’urgence qui est inscrit dans la politique ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Branch et appuyé par M. Pellegrino Rugierro ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville modifie la politique de location d’immeubles et de prêts de meubles soit : - <i>Changement du numéro de cellulaire</i> de la personne à rejoindre en cas d’urgence lors d’une location ; - Ajout à l’article 6. : Priorité d’utilisation des immeubles <i>7. Autres activités récréatives que nous ne desservons pas.</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-011	<u>POINT 14</u> LOT ORPHELIN – FRONT NORD – DEMANDE DE M. JOE CLÉMENT CONSIDÉRANT une demande de M. Joe Clément lors d’une visite au bureau municipal le 18 décembre 2025 qu’il désire acquérir le lot orphelin situé sur Front Nord portant le numéro 5 240 829 ; CONSIDÉRANT qu’à plusieurs reprise la direction générale l’a contacté pour l’informer de l’acquérir avant la vente pour non-paiement de taxes à la MRC le 16 octobre dernier ; CONSIDÉRANT que M. Clément est disposé à payer tous les frais engendrés soit : frais de publication lors de la vente pour non-paiement de taxes de 544,82 \$, frais notarié, recherche de titres, arpenteur, et tout autres frais si appliquant ; Pour ces motifs Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par Mme Aryanne Beaudin Tessier ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville est en faveur de la demande de M. Joe Clément à lui offrir le lot vacant qui a été mis aux enchères lors de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC le 16 octobre 2025 que la Municipalité a repris. - QUE la municipalité de Clarenceville offre le lot à 100 \$ qui sont les frais d’administration municipal ainsi que le montant de 544,82 \$ pour les frais de publication fait par la MRC. Montant à payer 644,82 \$ auprès de la municipalité de Clarenceville. - QUE M. Joe Clément s’engage à payer tous les frais relatifs à la prise de possession du lot portant le numéro 5 240 829 : soit frais notarié, recherche de titres, arpenteur, et tout autres frais si appliquant. <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-012	<u>POINT 15</u> GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINE ET RELATIONS DE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM CONSIDÉRANT que la Municipalité de Clarenceville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

	CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ; CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l’année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$; CONSIDÉRANT l’opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ; Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Adams ; QUE la Municipalité de Clarenceville mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l’appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur. Que la direction générale, madame Sonia Côté est autorisé à signer tous les documents inhérents à la demande. <i>Adoptée à l’unanimité</i> <i>Les conseillères Karyne Beaudin et Aryanne Beaudin Tessier se retirent de la table et ne prennent pas part à la décision.</i>
2026-01-013	<u>POINT 16</u> <u>MANDAT À MORENCY, AVOCATS – TAT CNESST</u> CONSIDÉRANT que les employés municipaux ne peuvent se représenter eux-mêmes lors d’une audition au TAT (Tribunal administratif du travail) ; CONSIDÉRANT que la municipalité de Clarenceville doit être représentée par une firme d’avocats ; CONSIDÉRANT que la municipalité de Noyan a référé l’avocat Me Philippe Asselin de la firme Morency, société d’avocats car elle-même doit être représenté dans cette cause ; CONSIDÉRANT des frais à ce jour pour échanges de courriels, préparation de l’acte de représentation et révision du dossier ; CONSIDÉRANT la réception d’une facture au montant de 470,39 \$ (taxes incluses) portant le numéro 256560 qui sera partagée avec la municipalité de Noyan ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Branch et appuyé par M. David Adams ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville donne le mandat à la firme Morency, société d’avocats, représenté par Me Philippe Asselin dans le dossier du TAT – N/d :912-912001-2 V/d et d’autoriser le paiement de la facture au montant de 470,39 \$ (taxes incluses) portant le numéro 256560 qui sera partagée avec la municipalité de Noyan. <i>Adoptée à l’unanimité</i> <i>Les conseillères Karyne Beaudin et Aryanne Beaudin Tessier reprennent leur siège respectif à la table du conseil et poursuivent les discussions et décisions.</i>
2026-01-014	<u>POINT 17</u> <u>PROGRAMME PAFFSR – PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE: ACHAT DE 2 PANNEAUX DE TRAVERSE SCOLAIRE ET 5 ENSEMBLES DE SILHOUETTE -ENFANT</u>

	CONSIDÉRANT une demande d’aide financière (rés : 2025-06-148) dans le cadre du programme PAFFSR pour l’acquisition de panneau – traverse scolaire ; CONSIDÉRANT la réception d’une lettre du ministre des Transports et de la Mobilité durable nous confirmant une aide financière maximale de 8 281 \$ pour le projet : Acquisition de deux (2) panneaux de traverse scolaire avec capteur solaire et avec bouton presseur dans le cadre du PAFFSR (programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière) ; CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l’obtention de ses équipements soit : - Signalisation Kalitec au coût total de 14 828, 40 \$ (excluant les taxes) <i>(incluant formation et transport)</i> - Trafic Innovation au coût total de de 14 852,00 \$ (excluant les taxes) <i>(incluant pas la formation et transport)</i> CONSIDÉRANT que ces équipements de sécurité sont dans le plan d’actions de la politique MADA et famille- Clarenceville : Objectifs – <i>1.1 Aménagements fonctionnels et inclusifs : 1.2 : Améliorer et revitaliser les espaces publics pour une meilleure qualité de vie et accessibilité : Moyens proposés 1.2.1 : Améliorer la mobilité active de la population : sécurisation des zones scolaires ;</i> Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Branch et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise la direction générale à faire l’acquisition de 2 panneaux de traverse scolaire avec capteur solaire et avec bouton presseur ainsi que 5 ensembles de silhouette d’enfant auprès du fournisseur Kalitec, tel que soumissionné au montant de 14 828,40 \$ (excluant les taxes) incluant formation et transport. <i>Adoptée à l’unanimité</i> <u>TRAVAUX PUBLICS</u> <u>POINT 18</u> MANDAT DE DÉNEIGEMENT : CABI, CASERNE ET LE 107 2026-01-015 CONSIDÉRANT une nouvelle demande auprès de Yan Brais pour le déneigement des stationnements au 100, 103 et 107 rue Principale pour la saison 2025-2026 ; CONSIDÉRANT une offre au coût de 2 100 \$ + taxes ; CONSIDÉRANT la réception de tous les documents exigés pour le mandat ; Pour ces motifs : Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. Pellegrino Rugierro ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville accepte le renouvellement du mandat de déneigement des stationnements au 100, 103 et 107 rue Principale pour la saison 2025-2026 au montant de 2 100 \$ + taxes auprès de Yan Brais sous la recommandation du directeur technique aux travaux publics, urbanisme et environnement, monsieur Jean-François Gargano. <i>Postes budgétaires : 02-130-00-522 et 02-220-00-522</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i> <u>LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</u> <u>POINT 19</u> DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLAISIR PLEIN AIR 2026-01-016
--	---

2026-01-017	CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville souhaite déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’assistance financière aux événements « Plaisirs Plein air » ; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville s’engage à utiliser l’aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l’aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie. Pour ces motifs : Il est proposé par Mme Aryanne Beaudin Tessier et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise Karoline Warren, coordonnatrice aux loisirs, à déposer la demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’assistance financière aux événements « Plaisirs Plein air » pour et au nom de la Municipalité de Clarenceville et à signer tous les documents afférents. <i>Adoptée à l’unanimité</i> <u>SÉCURITÉ INCENDIE ET PR</u> <u>POINT 20</u> PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL 2026-2027 Attendu que le <i>Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal</i> prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale ; Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence ; Attendu qu’en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières ; Attendu que ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence ; Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d’intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d’urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l’environnement ; Attendu que le service incendie de Clarenceville/Noyan désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme ; Attendu que le service incendie de Clarenceville/Noyan prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1, de 2 pompiers pour le programme d’opérateur d’autopompe, de 2 pompiers pour le programme de
------------------------	---

	désincarcération (hors programme), de 3 pompiers pour le programme véhicule électrique et hybride, de 3 pompiers pour le cours de sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire ; Attendu que le service incendie de Clarenceville/Noyan doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l’article 6 du Programme ; Il est proposé par M. David Adams et appuyé par M. David Branch ; Et résolu unanimement : Que le Conseil de la municipalité de Clarenceville, pour le service incendie de Clarenceville/Noyan, présente une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu. <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-018	<u>POINT 21</u> EMBAUCHE DE NOUVEAUX PREMIERS RÉPONDANTS CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants de Clarenceville/Noyan doit s’assurer d’avoir suffisamment d’effectifs pour répondre à toute intervention et prévoir la relève ; Il est proposé par M. David Adams et appuyé par M. David Branch ; Et résolu unanimement: Que le conseil de la municipalité de Clarenceville accepte l’embauche de mesdames Mélanie Martin, Erin Drumheller et Karoline Warren ainsi que monsieur Marc April à titre de premier répondant tel que recommandé par le directeur du service de PR, monsieur Benoit Pellerin. Que l’embauche de ces personnes est conditionnelle à la vérification des antécédents. Que cette embauche soit également approuvée par la municipalité de Noyan. <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-019	<u>SÉCURITÉ CIVILE</u> <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u> <u>POINT 22</u> <u>AUTORISATION DE PAIEMENT – SANIVAC – FACTURE 1126483</u> <u>VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES</u> CONSIDÉRANT l’adoption de la résolution 2023-08-180 octroyant à la compagnie Sanivac un contrat pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de Clarenceville ; CONSIDÉRANT la réception de la facture n°1126483 au montant de 8 635,16 \$ (taxes incluses) pour services rendus ; CONSIDÉRANT la vidange de 33 fosses septiques au coût de 227,59 \$ chacune (excluant les taxes) ; CONSIDÉRANT que les frais seront rechargés au propriétaire selon le règlement 2022-666 article 15 : <i>Afin de pourvoir au service de vidange des</i>

	<i>fosses septiques, une compensation est imposée et exigée de chaque propriétaire, chaque année et selon le règlement 2024-674 (taux de taxation année 2025) ;</i> Pour ces motifs : Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Adams ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement de la facture n°1126483 d’un montant de 8 635,16 \$ (taxes incluses) à la compagnie Sanivac et que le coût sera chargé au propriétaire au montant de 227,59 \$ + 15% des frais d’administration. Que le montant soit réparti sur 2 années pour les résidences et sur 4 années pour les chalets sur le compte de taxes 2026 et suivants selon les années. Résidence : 261,73 \$ /2 = 130,86 \$/année Chalet : 261,73 \$/4 = 65,43 \$/année <i>Poste budgétaire : 02-415-00-521</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i>																															
	<u>POINT 23</u>																															
2026-01-020	OFFRE DE SERVICE : AQUATECH : ANALYSES D’EAU POTABLE CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels pour le prélèvement d’échantillons d’eau potable sur le réseau d’aqueduc – secteur village avec la Compagnie Aquatech ; CONSIDÉRANT QUE l’offre de services spécifie : effectuer des échantillonnages par semaine et ceci selon le tableau ci-bas pour le suivi de la qualité de l’eau potable dont les analyses seront réalisées par le laboratoire Environex et payées par la Municipalité ; CONSIDÉRANT QUE les honoraires d’Aquatech sont établies tel que : <table><tr><th>Année</th><th>Mensualité sur Base forfaitaire</th><th>Montant annuel</th><th>Augmentation</th></tr><tr><td>2026</td><td>427,00 \$</td><td>5 124,00 \$</td><td></td></tr><tr><td>2027</td><td>441,00 \$</td><td>5 292,00 \$</td><td>3,28 %</td></tr><tr><td>2028</td><td>456,50 \$</td><td>5 478,00 \$</td><td>3,52 %</td></tr></table> <table><tr><td>Contrôle bactériologique</td><td>2/mois</td><td>24</td></tr><tr><td>Turbidité</td><td>1/mois</td><td>12</td></tr><tr><td>Nitrites et nitrates</td><td>1/3 mois</td><td>4 par an</td></tr><tr><td>Substances inorganiques</td><td>1/12 mois</td><td>1</td></tr><tr><td>Cuivre et plomb</td><td>2/12 mois</td><td>2</td></tr></table> Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Adams et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le conseil de la municipalité de Clarenceville accepte la proposition de services professionnels pour le prélèvement d’échantillons d’eau potable sur le réseau d’aqueduc – secteur village avec la Compagnie Aquatech pour les années 2026-2027 et 2028. <i>Adoptée à l’unanimité</i>	Année	Mensualité sur Base forfaitaire	Montant annuel	Augmentation	2026	427,00 \$	5 124,00 \$		2027	441,00 \$	5 292,00 \$	3,28 %	2028	456,50 \$	5 478,00 \$	3,52 %	Contrôle bactériologique	2/mois	24	Turbidité	1/mois	12	Nitrites et nitrates	1/3 mois	4 par an	Substances inorganiques	1/12 mois	1	Cuivre et plomb	2/12 mois	2
Année	Mensualité sur Base forfaitaire	Montant annuel	Augmentation																													
2026	427,00 \$	5 124,00 \$																														
2027	441,00 \$	5 292,00 \$	3,28 %																													
2028	456,50 \$	5 478,00 \$	3,52 %																													
Contrôle bactériologique	2/mois	24																														
Turbidité	1/mois	12																														
Nitrites et nitrates	1/3 mois	4 par an																														
Substances inorganiques	1/12 mois	1																														
Cuivre et plomb	2/12 mois	2																														
	<u>TRÉSORERIE ET FINANCES</u>																															
	<u>POINT 24</u>																															
2026-01-021	AUTORISATION DE PAIEMENT – FQM : PGA EAU / FACTURE 16213 CONSIDÉRANT un engagement avec la FQM (2025-03-060) pour une aide pour des services technique d’ingénierie à l’élaboration du PGA-EAU (programme de gestion des actifs municipaux en eau) ;																															

	CONSIDÉRANT l’avancement du dossier et rencontres Teams avec les professionnels attitrés à Clarenceville ; CONSIDÉRANT la réception de la facture n°16213 au montant de 204,55 \$ (taxes incluses) pour des honoraires professionnels pour la période du 3 au 5 novembre 2025; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Branch Et appuyé par M. David Adams ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation de la direction générale autorise le paiement de la facture n°16213 au montant de 204.55 \$ (taxes incluses) pour des honoraires professionnels pour la période du 3 au 5 novembre 2025 dans le cadre de l’élaboration du PGA-EAU (programme de gestion des actifs municipaux en eau). <i>Poste budgétaire : 02-413-00-444</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-022	<u>POINT 25</u> AUTORISATION DE PAIEMENT – TETRA TECH – SURVEILLANCE DES TRAVAUX : 1^{ÈRE} RUE ET MCKIMMIE – FACTURE # 60946518 CONSIDÉRANT la résolution (2025-07-185) d’un mandat accordé à Tétra Tech QI inc pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de voirie des rues 1^{ère} Rue et McKimmie ; CONSIDÉRANT la réception de la facture de la firme Tétra Tech QI inc portant le n°60946518 au montant de 6 266,14 \$ (incluant les taxes) pour les activités reliées à la surveillance des travaux et coordination du projet au 21 novembre 2025 ; CONSIDÉRANT la vérification de la facture par la direction générale et sa recommandation de paiement ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Branch Et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation de la direction générale autorise le paiement de la facture n° 60946518 au montant de 6 266,14 \$ (incluant les taxes) pour les activités reliées à la surveillance des travaux et la coordination du projet au 21 novembre 2025 auprès de Tétratech Tech QI inc. <i>Poste budgétaire : 23-040-01-002</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-023	<u>POINT 26</u> AUTORISATION DE PAIEMENT – ENVIROC CONSIDÉRANT la résolution (2025-09-234) d’un mandat accordé à Laboratoire DEC Enviro (Enviroc) pour un mandat d’analyse des matériaux granulaires dans le cadre des travaux de voirie des rues 1^{ère} Rue et McKimmie ; CONSIDÉRANT la réception de la facture de Laboratoire DEC Enviro (Enviroc) portant le n°INV-2518250 au montant de 1 839,60 \$ (incluant les taxes) pour le rapport des analyses des matériaux granulaires ; CONSIDÉRANT la vérification de la facture par le chargé de projet M. Yanick Soucy de la firme Tetra tech Qi et sa recommandation de paiement ; Pour ces motifs :

	Il est proposé par Mme Aryanne Beaudin Tessier Et appuyé par M. David Branch ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation du chargé de projet M. Yanick Soucy de la firme Tetra tech Qi et sa recommandation de paiement ; autorise le paiement de la facture n° INV-2518250 auprès de Laboratoire DEC Enviro (Enviroc) pour au montant de 1 839,60 \$ (incluant les taxes) pour le rapport des analyses des matériaux granulaires dans le cadre des travaux de voirie des rues 1^{ère} Rue et McKimmie. <i>Poste budgétaire : 23-040-01-002</i> <i>Adoptée à l'unanimité</i>
2026-01-024	<u>POINT 27</u> AUTORISATION DE PAIEMENT- MPOTVIN – DÉCOMPTE 6 – FACTURE NO. 3533 CONSIDÉRANT le mandat octroyé par la résolution 2025-04-110 à MPotvin pour les travaux de construction d'une conduite d'amenée et de distribution d'eau potable - projet du village ; CONSIDÉRANT la réception de la facture n°3533 d'un montant de 1 504 875,78 \$ taxes incluses pour le décompte no. 6 ; CONSIDÉRANT la vérification et l'analyse de la facture du décompte no.6 par notre chargé de projet et de surveillance M. Alain Dulude d'Artelia et sa recommandation de paiement ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Adams Et appuyé par M. David Branch ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation de M. Alain Dulude, chargé de projet d'Artelia pour la Municipalité autorise le paiement de la facture no. 3533 au montant de 1 504 875,78 \$ taxes incluses du décompte no.6 dans le cadre du projet du village pour les travaux de construction d'une conduite d'amenée et de distribution d'eau potable. <i>Poste budgétaire : 23-050-00-000</i> <i>Adoptée à l'unanimité</i> <u>POINT 28</u>
2026-01-025	AUTORISATION DE PAIEMENT – ARTELIA – FACTURE – 447063 DÉCOMPTE NO. 8 CONSIDÉRANT le mandat octroyé par la résolution 2025-04-111 à Artelia Canada pour la surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction d'une conduite d'amenée et de distribution d'eau potable - village ; CONSIDÉRANT la réception de la facture n°447063 d'un montant de 118 243,17 \$ taxes incluses qui inclus : surveillance de chantier (civil, structure, mécanique) et contrôle des matériaux ; CONSIDÉRANT la vérification et l'analyse de la facture du décompte no.8 par notre chargé de projet M. Marcel Fafard et sa recommandation de paiement ; Pour ces motifs : Il est proposé par M. David Adams Et appuyé par Mme Karine Beaudin ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation de M. Marcel Fafard, chargé de projet pour la Municipalité autorise le paiement de la facture n° 447063 au montant de 118 243,17 \$ taxes incluses qui inclus : surveillance de chantier (civil, structure, mécanique) et contrôle des matériaux du décompte n° 8 dans le cadre du projet du village pour les travaux de construction d'une conduite d'amenée et de distribution d'eau potable. <i>Poste budgétaire : 23-050-00-000</i> <i>Adoptée à l'unanimité</i>

2026-01-026	<u>POINT 29</u> AUTORISATION DE PAIEMENT – LIBÉRER LA RETENUE FINALE DE 1% – CONSTRUCTIONS J. BOULAIS – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CONSIDÉRANT un mandat accordé à Constructions J. Boulais inc (rés.2023-12-282) pour la construction d’un agrandissement au centre communautaire / salle de rangement ; CONSIDÉRANT la réception de la facture no.2061 au montant de 2 926,03\$ (taxes incluses) pour libérer la retenue finale de 1% tel que le devis l’exige de l’article 5.9.2 (page 50) ; Pour ces motifs : Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par Mme Aryanne Beaudin Tessier ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement de la facture finale no. 2061 au montant de 2 926,03 \$ (taxes incluses) soit 1% de la retenue finale à Constructions J. Boulais inc dans le cadre de la construction d’un agrandissement au centre communautaire – salle de rangement tel que le devis l’exige de l’article 5.9.2 page 50). <i>Poste budgétaire : 23-070-00-000</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i>
2026-01-027	<u>POINT 30</u> AUTORISATION DE PAIEMENT – MARCEL FAFARD – FACTURE 910 CONSIDÉRANT un mandat accordé à M. Marcel Fafard (rés. : 2025-02-028) pour le mandat d’une assistance technique (analyse des décomptes et courriels) dans le cadre du Projet Village ; CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 910 au montant de 1 006,04 \$ (taxes incluses) pour des honoraires du 3 novembre au 26 décembre 2025 ; Pour ces motifs : Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. David Branch ; Et résolu : Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation de la direction générale autorise le paiement de la facture n° 910 au montant de 1 006,04 \$ (taxes incluses) auprès de M. Marcel Fafard. <i>Poste budgétaire : 23-050-00-000</i> <i>Adoptée à l’unanimité</i> <i>Les conseillères Karyne Beaudin et Aryanne Beaudin Tessier se retirent de la table et ne prennent pas part à la décision.</i>
2026-01-028	<u>POINT 31</u> COMPTES À PAYER AU 13 JANVIER 2026 Il est proposé par M. David Adams et appuyé par M. David Branch ; Et résolu : Que les comptes à payer au 13 janvier 2026 au montant de <u>3 632 966,48 \$</u> soient approuvés pour paiement. <i>Adoptée à l’unanimité</i>

	<i>Les conseillères Karyne Beaudin et Aryanne Beaudin Tessier reprennent leur siège respectif à la table du conseil et poursuivent les discussions et décisions.</i> <u>AUTRES POINTS</u> <u>POINT 32</u> RAPPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX <i>Chacun des conseillers et le maire, M. Chad Whittaker présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs :</i> Chad Whittaker: caucus, séance du budget 2026, rencontre avec le nouveau comité à la Régie Gaëtan Lafrance: (absent) Aryanne Beaudin Tessier: caucus, séance du budget 2026, visite à la cathédrale du vieux St-Jean Karyne Beaudin: caucus, séance du budget 2026, visite de la cathédrale du Vieux St-Jean Pellegrino Ruggiero: caucus et séance du budget 2026 David Branch: caucus et séance du budget 2026 David Adams: caucus et séance du budget 2026 <u>POINT 33</u> VARIA <u>POINT 34</u> PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL Des questions ont été adressées au conseil <u>POINT 35</u> LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026 L'ordre du jour est épuisé. Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. David Branch; Et résolu : Que la séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit levée à 21h06. <i>Adoptée à l'unanimité</i>
2026-01-029	

(signé au livre)

Chad Whittaker, maire

(signé au livre)

Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité de Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

(signé au livre)

Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

(signé au livre)

Chad Whittaker, maire

(signé au livre)

Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Chad Whittaker, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal »

Le 13 janvier 2026.